

ARRÊTÉ MUNICIPAL n°2026/04/07 - 26
portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Sébastien LEBRUN en sa
qualité d'adjoint de droit au maire de Vire Normandie en charge de la transition
écologique et de la biodiversité

Le Maire de Vire Normandie,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L2122-17, L2122-18, L2122-20, L2122-21, L2122-22 et L2122-30,

Vu l'article 16-1 du Code de procédure pénale,

Vu la charte de fonctionnement de la commune nouvelle de Vire Normandie, adoptée par l'ensemble des communes déléguées,

Vu le procès-verbal actant l'élection de Monsieur Pascal MARTIN en qualité de maire de la commune de Vire Normandie, lors du conseil municipal du 22 mars 2026,

Vu le procès-verbal actant l'élection de Monsieur Sébastien LEBRUN en qualité de maire déléguée de Coulonces et adjoint de droit au maire de la commune de Vire Normandie, lors du conseil municipal du 22 mars 2026,

Vu la délibération n°2 du 7 avril 2026 du conseil municipal de Vire Normandie portant délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire en application de l'article L2122-22 du CGCT,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, pour permettre une parfaite continuité du service public et pour que certaines formalités puissent être exécutées dans les meilleurs délais, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par des adjoints au maire de Vire Normandie.

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : DELEGATION EN QUALITE D'ADJOINT AU MAIRE DE VIRE NORMANDIE.

Délégation de fonction et de signature est donnée à Monsieur Sébastien LEBRUN, en sa qualité d'adjoint de droit au maire de Vire Normandie, chargé de la transition écologique et de la biodiversité, et du suivi des travaux d'entretiens sur la commune déléguée de Vire, pour prendre les décisions, signer les actes liés aux champs et domaines suivants, selon les lois et règlements en vigueur sur le territoire de la commune de Vire Normandie. La délégation comprend également la gestion des relations et correspondances courantes avec les organismes extérieurs concernés par le contenu de la délégation. La délégation prend en compte le travail de concertation de Monsieur Sébastien LEBRUN avec Messieurs, Michel LELARGE adjoint au maire de Vire Normandie en charge de la voirie, de la signalétique et de l'aménagement de l'espace public et Alexandre POREE, adjoint au maire de Vire Normandie en charge des projets structurants bâtiments, et également en concertation avec nos services, les bureaux d'études et divers prestataires.

1 - Transition écologique et biodiversité

- **Définir et impulser la stratégie de transition écologique du territoire** : accompagner la mise en œuvre des actions visant à réduire l'empreinte environnementale et à adapter le territoire aux enjeux climatiques, notamment dans le cadre du programme Territoire Engagé dans la Transition Écologique (TETE) à l'échelle de Vire Normandie et en articulation avec le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) porté à l'échelle de

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Intérieur - Direction des Services Régionaux de l'Intérieur - Vire au Noireau.

014-200060176-20260410-26-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2026
Publication : 10/04/2026

Arrêté municipal du 7 avril 2026



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- **Préserver et valoriser la biodiversité locale** : veiller à la protection des milieux naturels, au développement des espaces verts et à l'intégration de la nature en ville.
- **Accompagner les initiatives locales en faveur de l'environnement** : soutenir les projets portés par les habitants, les associations et les partenaires en matière de développement durable.
- **Sensibiliser et mobiliser les acteurs du territoire** : promouvoir les écogestes, encourager les pratiques responsables et favoriser l'implication citoyenne dans les actions environnementales.
- **Accompagner le développement des serres maraîchères communales** : soutenir ce projet structurant porté par la collectivité de Vire Normandie, en favorisant son développement en régie, son inscription dans les dynamiques locales d'alimentation durable et son accessibilité aux jeunes publics
- **Piloter et coordonner la politique communale en matière d'environnement et de transition énergétique** : assurer le suivi de la politique énergétique (consommations, éclairage public, bâtiments communaux), participer aux projets structurants de la collectivité afin de veiller à leur inscription dans une logique de développement durable, et accompagner les démarches de labellisation.
- **Sensibiliser et mobiliser les acteurs du territoire** : organiser et coordonner des actions à caractère pédagogique à destination de tous les publics afin de promouvoir le développement durable et d'encourager l'implication de chacun.

2 - Entretien quotidien et maintenance du patrimoine communal et de la voirie sur la commune déléguée de Vire

- Coordonner et harmoniser le programme de maintenance des bâtiments communaux y compris leurs annexes bâties et non bâties dans le cadre de travaux d'entretiens courants ;
- Définir et mettre en œuvre le plan annuel d'entretien de la commune déléguée et de ses réseaux dans le cadre de travaux d'entretiens courants ;
- Procéder à l'instruction des demandes d'utilisation et d'occupation du domaine public à des fins commerciales et non commerciales et délivrer les permissions correspondantes ;
- Gestion l'éclairage public sur la commune déléguée de Vire ;
- Participation à la présentation des programmes de travaux de voirie et divers projets.

Article 2 : ENGAGEMENTS FINANCIERS ET COMMANDE PUBLIQUE.

Monsieur Sébastien LEBRUN ne pourra pas prendre d'engagements financiers non programmés pour les domaines susmentionnés.

Monsieur Sébastien LEBRUN n'a pas la compétence pour passer les actes relatifs à la passation, préparation, exécution et règlement des contrats administratifs relevant de la commande publique.

Article 3 :

La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de sa publication.

Le présent arrêté sera transmis ou notifié à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Vire
- Monsieur Le Procureur du Tribunal judiciaire de Caen
- Monsieur le Trésorier de l'arrondissement de Vire
- Monsieur Sébastien LEBRUN, adjoint au maire de Vire Normandie

Fait à Vire Normandie, le 7 avril 2026



Maire de Vire Normandie,

Pascal MARTIN

Arrêté municipal du 7 avril 2026